

MEMOIRE

sur le renouvellement de la Politique culturelle du Québec

Ministère de la Culture et des Communications

**Présenté au bureau du renouvellement de la
Politique culturelle**

Le 12 août 2016



INTRODUCTION

Le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) est un organisme à but non lucratif, mis sur pied en 1974 par les parents des garderies communautaires de la région et incorporé depuis le 9 mai 1975, ce qui en fait la plus ancienne association de services de garde au Québec. Il s'agit d'une entreprise d'économie sociale regroupant principalement des centres de la petite enfance, mais qui compte également, à titre de membres de soutien, des individus œuvrant dans le milieu des services de garde de la Montérégie (région administrative 16).

Depuis sa création il y a 42 ans, le RCPEM a été présent et impliqué lors de tous les grands moments de l'histoire des garderies et des CPE, autant en ce qui a trait à l'accessibilité financière, au développement des places ou à la formation du personnel, qu'à la défense des droits des enfants à des services éducatifs de qualité et à la place des parents. Il a participé activement et avec beaucoup de ferveur à de très nombreux débats de société et s'est taillé une place de partenaire incontournable pour un grand nombre d'organismes, tant locaux, régionaux, nationaux et même internationaux. En effet, au fil des années et des mouvements sociaux, le RCPEM a su maintenir le cap pour que l'intérêt premier des enfants nous guide collectivement dans toute prise de décisions.

Après plus de quatre décennies d'existence, le RCPEM souhaite encore aujourd'hui apporter sa contribution à l'actuelle démarche entreprise par le gouvernement du Québec, en déposant ce présent mémoire au ministère de la Culture et des Communications. La réflexion entourant une révision de la Politique culturelle ne peut que nous réjouir, puisqu'elle vise, sans détour, à améliorer les conditions de vie actuelle et future des plus petits de nos citoyens.

Le présent document a été rédigé à la lumière de l'expérience cumulée au fil des années par les intervenantes du réseau des services de garde à la petite enfance et de l'expertise acquise par le RCPEM grâce à différents projets mettant en présence les acteurs du domaine des arts et de la culture, autant que de l'éducation et de la petite enfance. Le RCPEM collabore d'ailleurs avec des intervenants et des organismes dédiés à la culture et à la citoyenneté culturelle, certains depuis nombre d'années tels que le Conseil montérégien de la Culture et des Communications (CMCC) ou le ministère de la Culture et des Communications.

Nous parlerons ici au nom de nos membres, 103 CPE qui accueillent quotidiennement plus de 25 000 enfants de 0 à 5 ans en installation et en service de garde en milieu familial; toutefois, nos préoccupations iront au-delà de nos seules affiliations puisqu'il s'agit ici de mesurer toute la portée des décisions et des orientations qui seront adoptées, afin que le Québec soit fier de se doter d'une nouvelle Politique culturelle riche, positive, inclusive et visionnaire.

Nos recommandations, de même que nos préoccupations, vous sont ici transmises d'abord pour réclamer que les intérêts des enfants soient considérés en priorité dans toute décision prise par notre gouvernement. Puis, pour que la volonté de ce dernier à l'effet de donner des chances égales de réussite personnelle et sociale à tous les enfants du Québec, quelque soit leur milieu familial, social, économique ou culturel, reste une priorité et qu'elle trouve les ressources pour s'actualiser.

UNE POLITIQUE CULTURELLE REPRÉSENTATIVE DE SON ÉPOQUE

En 1992, le Québec s'était doté d'une Politique culturelle novatrice ; alors portée par la ministre Liza Frulla-Hébert et largement appuyée par les intervenants de l'époque, cette Politique était à l'image d'une collectivité qui, depuis, a beaucoup changé. Nous ne nous attarderons pas à dresser une liste exhaustive des changements sociaux survenus depuis 20 ans, mais noterons que notre Politique culturelle précède de 5 ans la création du premier ministère de la Famille et de l'Enfance québécois et la mise en œuvre du premier programme éducatif pour les CPE. Traduisant ainsi sa réelle reconnaissance de la petite enfance comme secteur névralgique du Québec, le gouvernement de 1996-1997 a instauré des balises claires quant aux orientations en éducation à la petite enfance, aux rôles et mandats conférés aux services de garde éducatifs et à la mission sociale de ceux-ci. Dix ans plus tard, en 2007, une version révisée du programme éducatif, *Accueillir la petite enfance*, menait encore plus loin la réflexion sur le rôle des services éducatifs à la petite enfance.

Il est certain que la Politique culturelle de 1992 ouvrait grand la porte à la collaboration entre le milieu des arts et de la culture et celui de l'éducation ; le travail qui s'est effectué par la suite a démontré l'importance d'accorder temps, argent et énergie à cette cause. Le milieu de l'éducation dont il était question dans cette première Politique faisait naturellement référence au milieu scolaire, et ne touchait donc que les enfants en démarche de scolarisation. La première orientation précisait à ce propos que « l'école, les médias et le cadre quotidien de vie sont donc les bases sur lesquelles se fonde toute tentative de sensibilisation à la vie culturelle. (...) Il s'agit bien sûr de redonner à l'école son rôle fondamental d'éducatrice culturelle. De nombreuses études ne démontrent-elles pas, à l'évidence, que le goût pour les arts et la culture s'acquiert dès le plus jeune âge ? » (p.99-100). Il s'agit pour nous de la plus grande différence entre l'époque de 1992 et aujourd'hui, et du principal défi à relever : **l'intégration nécessaire du milieu de la petite enfance dans la réflexion et la démarche actuelles.**

La diversité culturelle est une grande richesse pour les individus et les sociétés. La protection, la promotion et le maintien de la diversité culturelle sont une condition essentielle pour un développement durable au bénéfice des générations présentes et futures (tiré du principe de développement durable de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO). Les ressources culturelles, notamment le patrimoine, les arts et les expressions culturelles, doivent être utilisées de manière responsable dans le respect de leur essence et de leur équilibre en évitant toute forme de surexploitation, de dénaturation et d'appauvrissement pouvant compromettre leur usage à long terme pour les générations futures. (Tiré de l'Agenda 21 de la culture du Québec, p.9)

La question du développement durable ne faisait pas non plus partie du discours dominant à l'époque ; l'expression a d'ailleurs été adoptée en cette année même, consacrée lors du Sommet de la terre à Rio de Janeiro de 1992 ; c'est ce que nous rappelle le Gouvernement dans son *Agenda 21 de la culture du Québec*. Aujourd'hui, personne ne peut passer outre les préoccupations de durabilité de toute action posée, qu'il s'agisse d'environnement et d'écologie ou de mesures sociales et humaines. La question culturelle ne déroge pas à cette préoccupation. La Commission mondiale de la culture et du développement nous rappelle à juste titre que « Dans la notion de développement, il faut inclure le progrès culturel et la marche vers le respect de toutes les cultures et du principe de liberté culturelle ». L'intégration de la culture dans les politiques de développement, à tous les niveaux, est un objectif à poursuivre afin de créer des conditions propices au développement durable. Car ici, on parle de développement durable des populations, des communautés et des individus même : « Les arts et la culture constituent des éléments indispensables d'une éducation globale ayant pour objet le bien-être de chaque individu, son épanouissement et sa participation active en tant que membre créatif d'une communauté ». (*Agenda 21 de la culture du Québec*, p.6)

ART ET CITOYENNETÉ

Circonscrire les objectifs d'une politique culturelle implique que l'on veuille former des citoyens aptes à vivre ensemble et à se construire une véritable identité, tant personnelle que collective. À première vue, on pourrait douter de ce que l'art mène à l'actualisation de la citoyenneté. Pourtant, l'art et la mémoire sont les expressions privilégiées de toute civilisation.

*Cette liberté que donne l'art est bien connue des régimes totalitaires qui visent en premier l'art et la culture pour modeler les esprits, emprisonnent les récalcitrants, détruisent les œuvres trop parlantes. Si l'art a parfois servi, et sert encore les tyrannies, il est aussi, comme l'a dit Picasso, « un instrument de guerre » contre la tyrannie. Instrument de guerre oui, éveilleur de conscience certainement et instrument a fortiori d'éducation à la citoyenneté et de bonheur de vivre. L'artiste ne crée pas pour rendre citoyen, mais ce qu'il exprime doit éveiller les consciences, faire éclater les idées reçues, réconcilier, guérir. (Tiré de « Art et citoyenneté » d'Héliane Bernard, dans *Les cahiers de l'éveil*, no.1.)*

À la lumière des situations politiques actuelles et de l'état de nos civilisations, on ne peut pas mettre en doute que les idées de tolérance, de communauté et de responsabilité peuvent et ont tout avantage à passer par la créativité. L'art fait partie de la vie; « il apprend l'art de vivre, il apporte des joies profondes - être heureux participe aussi de la formation -, il donne des outils d'observation, de réflexion, d'ouverture, des outils indispensables à nos futurs citoyens » (Héliane Bernard).

Alors qu'au Québec, plus de 250 000 enfants de 0 à 5 ans fréquentent quotidiennement des milieux éducatifs, les CPE et les services de garde à la petite enfance doivent aujourd'hui être considérés comme des « passeurs culturels ». On doit agir de telle sorte que ces services aient à leur disposition tous les outils et toute la latitude pour mener à bien cette mission.

*Le passeur culturel accompagne la personne (...) dans la construction de son identité culturelle en créant des occasions significatives de découverte et d'expression de la culture francophone tout en étant ouvert sur les autres cultures. Par des interventions qui éveillent les sentiments d'appartenance, de compétence et d'autonomie, le passeur culturel encourage une démarche de réflexion sur le rapport à soi, le rapport à l'autre et le rapport à l'environnement. Le passeur culturel amène donc la personne à faire des choix éclairés qui contribueront au développement et à l'affirmation de son identité. La motivation qui en découlera a de fortes chances d'amener cet individu à s'identifier à la culture francophone et à la vivre par le biais de ses comportements. (Tiré de *La trousse du passeur culturel en petite enfance*, cité de Rodrigue Landry et Serge Rousselle, *Éducation et droits collectifs : au-delà de l'article 23 de la Charte*, Moncton Nouveau-Brunswick, Éd. De la francophonie, 2003.)*

PRENDRE APPUI SUR NOS RÉFÉRENTIELS

Les CPE et les autres services de garde éducatifs à l'enfance « ont une triple mission : celle de voir au bien-être, à la santé et à la sécurité des enfants qui leur sont confiés, celle de leur offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans, de la naissance à leur entrée à l'école, et enfin celle de prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale ». (Introduction au Programme éducatif *Accueillir la petite enfance*, Ministère de la Famille, 2007). Dans cette seule introduction, il nous est possible de faire ressortir les éléments importants à intégrer dans l'actuelle démarche.

« Offrir un milieu de vie propre à stimuler leur développement sur tous les plans »

*Laisser l'imagination des jeunes s'atrophier, en faire des prisonniers de l'immédiat, c'est les rendre d'emblée dépassés, séniles à vingt ans et bientôt, faute d'exercice, sans mémoire. Éveiller leur imagination et leur cœur à des chefs-d'œuvre, artistiques ou autres, c'est au contraire les ouvrir à ce qui est tout simplement notre vie, à ses défis, ses idéaux, ses difficultés, à ce qui donne le goût, la passion, de vivre. (Tiré de « Pertinence de la philosophie, de la littérature et de la science » de Thomas De Koninck, *Québec français*, n° 148, 2008.)*

Il y a tout au plus un demi-siècle que l'on ne considère plus le bébé que comme un simple petit animal qui se transforme peu à peu, au fil des ans, en être humain... On sait aujourd'hui que dès le plus jeune âge, l'enfant perçoit autant par le langage, les signes, les sons ou les gestes. Il entre en communication, il entre en relation avec les personnes qui l'entourent autant qu'avec son environnement. Plusieurs pédagogues considèrent d'ailleurs l'environnement comme le « troisième éducateur » de l'enfant. La question de la relation à l'environnement constitue un élément de grande importance tant en matière d'éducation culturelle que de citoyenneté culturelle. En effet, l'enfant est un être social et communicateur; son développement social représente un aspect des plus importants, ayant un impact direct sur les dimensions intellectuelle, langagière, affective, physique et morale. C'est la base du processus de socialisation. « L'organisation matérielle de l'espace et la disposition du mobilier et du matériel favorisent l'autonomie des enfants, le développement de leur identité et leur socialisation, reflètent la diversité culturelle et répondent aux besoins particuliers de chacun » peut-on lire dans le Programme éducatif des CPE (p.54).

« Prévenir l'apparition ultérieure de difficultés d'apprentissage, de comportement ou d'insertion sociale »

Pour grandir, les enfants ont besoin d'un milieu qui leur soit adapté et favorable, mais encore faut-il que ce milieu soit accueillant, habitable et investi par les familles et les groupes sociaux vivant dans un même quartier. En ce qui concerne l'insertion sociale, donc, aucune action ne saurait être efficace si elle ne répond pas d'abord aux besoins des parents ou qu'elle ne les implique pas directement dans la démarche.

Ce qui soutient vraiment les parents, c'est d'avoir une vraie place dans la société, d'être reconnus comme des adultes valables et importants. Ce qui soutient vraiment les enfants, c'est d'avoir des parents intégrés, valorisés, actifs dans leur environnement, leur cercle familial, amical, de voisinage et social. - Laurent Ott

De nombreux organismes proposent aux parents des activités qui les aident à développer leurs compétences ; il est toutefois nécessaire de multiplier auprès d'eux des actions qui leur donnent le pouvoir d'agir dans la société, ce qui influencera, à court, moyen et long terme, le pouvoir d'agir de leurs propres enfants. De multiples problématiques de comportement ont pour origine des difficultés d'insertion sociale ; il est urgent que pour préparer les enfants, même les tout-petits, à être des citoyens actifs et responsables, fiers de contribuer au développement d'une société démocratique et pluraliste, le réseau de l'éducation dans son entièreté - dès la petite enfance et jusqu'à l'âge adulte - doit travailler dans un même continuum et une même certitude.

Les activités d'éveil culturel ou artistiques n'étant pas (et ne devant pas devenir) des objectifs en soi, il faut prendre garde à ne pas changer de cible ou d'en dévier les objectifs : car malgré les bénéfices collatéraux indéniables d'un éveil artistique et culturel (impacts positifs sur le développement global des enfants), on ne doit pas instaurer une Politique qu'en raison de ceux-ci. L'art et la culture doivent faire partie de la construction identitaire de chaque enfant, comme de chaque adulte. La ligne entre les deux est mince, nous en reparlons plus loin. N'empêche que toute action en faveur du développement d'une citoyenneté culturelle active requiert de la part des éducateurs la certitude que l'enfant est un être intéressé par son environnement et qui communique avec cet environnement de manières aussi nombreuses et variées que surprenantes. Elle requiert également de l'éducatrice une ouverture et une délicatesse face à la différence et au respect de chaque enfant : l'adulte doit prendre l'enfant au sérieux et être à l'écoute de l'expression de ses idées. En outre, il doit rejeter l'idée préconçue et dommageable que l'enfant n'apprend que par le biais de l'adulte.

REPLACER L'ENFANT AU CŒUR DE NOS PRÉOCCUPATIONS

Toute la bonne volonté des intervenants ou des éducatrices n'empêche actuellement pas le réseau des CPE de s'éloigner, malheureusement, de sa mission d'origine. En effet, alors que nos structures

institutionnelles éducatives (CPE et scolaires) sont de plus en plus administrées en fonction des seules considérations financières, il faudrait se questionner sur la vision que l'on a de ces structures et sur l'importance réelle que l'on accorde aux enfants et à leur place dans la société.

Plaçons-nous vraiment les enfants au centre et avant nos propres intérêts? Notre milieu éducatif respecte-t-il les droits des enfants à des soins et une éducation de qualité? Sommes-nous prêts à entreprendre des démarches pour que (...) les droits des enfants priment et soient respectés? - Tiré de Découvrir l'approche Reggio Emilia par Micheline Lalonde-Graton, RCPEM.

Les services éducatifs à la petite enfance doivent être reconnus, entre autres, comme des lieux de passage culturel ; « Les milieux de garde ont une forte influence sur le mode de vie des tout-petits. La présence de conditions optimales en matière de saines habitudes de vie pourra donc jouer un rôle déterminant quant à l'acquisition de ces dernières par l'enfant » peut-on lire dans le cadre de référence du ministère de la Famille pour créer des environnements favorables à la saine alimentation, au jeu actif et au développement moteur en services de garde éducatifs à l'enfance, *Gazelle et Potiron*. Mais l'acquisition de saines habitudes de vie doit être envisagée bien au-delà de l'alimentation et de l'activité physique : il est essentiel de reconnaître l'importance de la dimension culturelle dans le développement des jeunes enfants et d'en établir des balises structurelles et systémiques.

Grâce à l'éducation artistique et à l'animation culturelle, ainsi qu'au contact avec les artistes et leurs œuvres dès leurs premières expériences d'apprentissage, les enfants pourront développer leur créativité, construire leur identité, apprécier la richesse de leur patrimoine culturel, devenir des citoyens fiers de leur appartenance à leur communauté et contribuer à son essor tout en s'ouvrant sur le monde et en respectant la diversité. L'éveil culturel de la petite enfance apparaît comme un élément clé, à la croisée des politiques culturelles et des politiques éducatives. L'éveil artistique, et l'art en général, permet aux enfants de porter un regard sensible sur le monde par l'expression des émotions, des sensations, de l'imaginaire et soutient le développement de leurs capacités de création.

À cet égard, nous déplorons le fait qu'aucun membre du comité conseil n'est directement issu du milieu de l'éducation à la petite enfance. Nous soulignons et reconnaissons bien sûr tout particulièrement les compétences de Gabriel Bran Lopez, Louise Sicuro et Sylvie Gamache qui, par leurs fonctions actuelles ou passées, ont pu constater *de visu* les problématiques et préoccupations liées à la citoyenneté culturelle des tout-petits, et espérons vivement qu'ils sauront influencer en ce sens le comité dans ses recommandations au ministère de la Culture et des Communications.

LES DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT GLOBAL DE L'ENFANT

La meilleure façon d'intéresser les jeunes à quelque chose, peu importe ce que c'est, la culture aussi, c'est le bonheur. La meilleure façon de convaincre un jeune de goûter à quelque chose c'est de s'asseoir devant lui, de le manger et d'avoir l'air de trouver ça bon. - Tiré du témoignage de Gregory Charles dans Un nouveau chapitre culturel pour le Québec.

Par l'ensemble de leurs interventions, activités et postures professionnelles, les éducatrices en CPE ont un impact de grande importance sur les dimensions affective, physique et motrice, sociale et morale, cognitive, langagière de chaque enfant qu'elles accueillent. Toutes ces dimensions sont interreliées, le développement de l'enfant étant « un processus global qui fait appel à plusieurs dimensions. Chacune d'elles intervient toutefois à des degrés divers, selon les apprentissages de l'enfant et les activités auxquelles il s'adonne » (*Accueillir la petite enfance*, p.23). Toutefois, pour s'assurer d'un développement optimal de l'enfant, nous devons être en mesure de créer des environnements propices, des environnements favorables. En matière d'éveil culturel, les conditions de réussite sont les mêmes : il est important que les interventions prennent place dans un milieu familial, qui tiennent compte des rythmes de vie de l'enfant. Il est possible, voire encouragé, de sortir, même le tout jeune enfant, dans des lieux culturels, hors de leur milieu de vie habituel, pour leur faire vivre de nouvelles expériences. Une préparation méticuleuse est alors requise puisque les enfants n'ont pas encore de repères stables sur lesquels s'appuyer ; pour un tout-petit, musée, théâtre ou salle de concert ne constituent pas nécessairement des lieux rassurants au premier abord.

Tout type d'activité culturelle doit être considérée en continuité avec la famille. Il ne s'agit pas ici de présenter simplement l'activité aux parents, mais de pouvoir susciter dans le milieu familial une volonté de poursuivre la démarche. Le sentiment de « continuité » est en effet primordial pour l'enfant. Les professionnelles de la petite enfance doivent mettre en œuvre des actions d'éveil culturel et artistique qui intègrent les familles et adopter, pour ce faire, un rôle de médiateurs ou de « passeurs ». Rappelons que la médiation culturelle est un processus de création de liens entre le domaine culturel et le domaine social.

« La construction identitaire »

L'entrée dans un milieu de garde représente souvent une première séparation pour l'enfant et ses parents ; elle constitue donc un défi pour eux. Pour l'enfant, le défi est d'arriver à conserver le sentiment de son identité pendant qu'il est au service de garde (*Accueillir la petite enfance*, p.14) Cette identité est d'abord créée par et au sein de la cellule familiale et il ne peut s'en dissocier pendant la période de la petite enfance. Ainsi, il est à considérer que l'accès à la culture ou aux pratiques artistiques doit être envisagé comme un élément structurant de l'enfant et comme un vecteur de lien social pour sa famille et ses proches. La nouvelle Politique culturelle doit donc être en mesure de prendre en compte les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès à la culture, et tenter de rompre les nombreuses barrières, concrètes - comme les barrières financières - ou psychologiques. Encore une fois, la mobilisation et la synergie de l'ensemble des acteurs œuvrant dans le domaine de la culture et du champ social ou éducatif sont indispensables.

« Éveil et apprentissage »

L'un des éléments clés de l'éveil culturel est d'amener l'enfant à partager le processus créatif, à l'aborder en tant qu'acteur, et non seulement en tant que spectateur ou visiteur. Il s'agit ici d'éveil, et non d'apprentissage. En aucun cas, on ne devrait inclure la notion d'apprentissage dans celle de l'éveil culturelle ou artistique. Avant qu'il n'ait atteint l'âge de cibler lui-même ses préférences, une spécialisation artistique ne comporte aucun avantage. Pour le tout-petit, l'idée est d'ouvrir toutes les possibilités, de lui faire découvrir des éléments qui ne font pas partie de sa propre culture familiale ou de renforcer celles qui sont déjà ancrées dans celle-ci. Il ne s'agit pas non plus d'acquérir quelque technique artistique que ce soit, mais bien de se familiariser avec des modes d'expression, des sons, des formes, des gestes, des couleurs, et ce, dans la liberté et le respect de son autonomie. S'appuyant sur les prémisses du programme éducatif *Accueillir la petite enfance*, l'enfant est, en éveil culturel et artistique, le premier agent de son développement, et le premier acteur de sa découverte.

La vision artistique et culturelle s'oppose facilement à la notion d'utilitarisme, retrouvée dans la notion d'apprentissage ou dans la vision éducative qui ramène l'activité à une fonction précise. Lorsqu'on aborde l'éveil artistique, on fait nécessairement référence au symbolique, au sensible, et à l'« inutile ». Toutefois, il serait faux de s'arrêter à ces oppositions et à leurs simples fonctions naturelles. Il faudrait arriver à imposer l'idée que ce qui prime, c'est l'art et la découverte du sens, par les sens. Les autres objectifs « fonctionnels » ou « utilitaires » ne devraient constituer que de possibles conséquences positives de l'activité, et non des buts à atteindre à tout prix. S'il n'est réduit qu'à des buts fonctionnels ou utilitaires, l'éveil culturel peut devenir la pire des choses. L'action doit rester un projet de découverte artistique, pas un projet d'intégration sociale. S'il y a un impact positif du point de vue social, l'individu et le Québec ne s'en porteront que mieux ; les avantages collatéraux, nombreux, ne doivent pas être minimisés, mais ce ne devrait être ni l'objectif principal, ni un critère d'évaluation pour le maintien des actions ou de leur financement.

L'enjeu principal d'une Politique culturelle est de développer la créativité et la sensibilité des enfants, de les accompagner dans la recherche d'outils qui leur permettra de construire un esprit critique, d'acquérir leur autonomie, la confiance en soi, la capacité d'entreprendre et de coopérer, de développer la curiosité, l'imagination et l'originalité. Cette visée est d'autant plus importante que le Québec semble entretenir la certitude qu'une vie professionnelle rentable et satisfaisante ne peut s'atteindre que par le chemin obligé d'études scientifiques ou techniques spécialisées ; les « sciences molles », terme péjoratif maintes fois repris - entre autres exemple ayant frappé l'imaginaire collectif, lors du récent « printemps érable » - n'ont absolument pas la cote. Et pourtant, cela contredit les pratiques d'un nombre grandissant d'entreprises et d'employeurs en matière d'embauche et de recrutement de nouveaux talents ! Ainsi, favoriser l'éveil artistique et culturel des jeunes, dès leur plus jeune âge, contribuerait à mobiliser leur désir d'apprendre et

leur curiosité naturelle. L'éveil et l'éducation culturels conduisent à des espaces de liberté et d'initiative, ce qui constitue clairement des atouts favorables à l'éventuel accès au marché du travail.

UNE DÉMARCHE DE PARTENARIAT

Le rôle de l'éducatrice est crucial en matière d'éveil culturel ; toutefois, il est impossible de mener à bien une démarche systémique sans parler de partenariat. Chaque secteur d'intervention a son rôle à jouer et doit être respecté, soutenu et promu par les autres. Les projets doivent être conçus et réalisés dans une coopération étroite entre les acteurs culturels eux-mêmes et les structures qui accueillent les enfants. Il faut donc créer les conditions gagnantes à une co-construction positive en favorisant des espaces d'échanges, de rencontres et de découvertes.

RECOMMANDATIONS

En regard des réflexions préliminaires qu'il nous a fait plaisir de vous exposer dans les pages précédentes, le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie (RCPEM) souhaite ici réaffirmer son appui aux assises et principes de la Politique de 1992, soit :

- la culture est un bien essentiel et la dimension culturelle est nécessaire à la vie en société, au même titre que les dimensions sociale et économique ;
- l'autonomie de la création et la liberté d'expression constituent des valeurs fondamentales pour toute société démocratique ;
- l'État doit favoriser l'accès du plus grand nombre possible de citoyens à la culture ;
- l'État, en collaboration avec ses partenaires, doit soutenir et développer la dimension culturelle de la société.

Le RCPEM souhaite également déposer ces quelques recommandations :

1- Notions et définitions

Certaines notions auraient avantage à être **incluses et définies dans la présente politique**, ne serait-ce que pour alimenter de façon concertée et cohérente la réflexion commune des intervenants de tous les secteurs impliqués.

Appréciation artistique

L'appréciation artistique favorise la connaissance de l'art par le contact avec les œuvres et les créateurs. Elle est un instrument de construction identitaire qui permet à l'éducatrice, à l'enfant et au parent d'observer et de s'interroger sur la façon dont les artistes expriment leur identité et leur culture, et sur ce qui a influencé leur démarche.

Expression artistique

L'expression artistique permet de se découvrir soi-même par l'art. Elle est un instrument de construction identitaire qui permet à l'éducatrice, à l'enfant et au parent d'acquérir un savoir et une compréhension de la démarche artistique, l'ayant vécu en tant qu'acteur, et non comme spectateur.

Promotion de la culture

La promotion de la production artistique francophone consiste à faire connaître ce qui est propre à cette culture. Elle est un instrument de construction identitaire qui permet à l'éducatrice, à l'enfant et au parent de se placer dans une situation de partage de connaissances et d'intérêts et de s'engager dans une démarche d'appréciation culturelle et artistique.

2 - Financement

Financer des projets qui regroupent des acteurs de différents secteurs afin de valoriser le travail de concertation et qui répondent à l'un ou l'autre des 21 objectifs définis dans *l'Agenda 21 de la culture au Québec*, auxquels nous souscrivons et qui sont déclinés à travers les thématiques suivantes :

La culture est porteuse de sens, d'identité, de valeurs et d'enracinement

La culture est un vecteur de démocratie, de dialogue interculturel et de cohésion sociale

La culture est un catalyseur de créativité, de développement économique et de création de richesse

La culture est un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires

Nous appuyons également la proposition du Conseil montréalais de la culture et des communications (CMCC) à l'effet que soit développé **un programme de soutien aux organismes culturels qui les aide à mettre en place des campagnes de financement** et à bonifier l'enveloppe attribuée à Mécénat Placements Culture pour qu'un plus grand nombre d'organismes puissent y avoir accès ce qui, entre autres, favorisera la création, le développement et la pérennité de ponts entre les organismes et les milieux éducatifs.

3 - Formation

On ne saurait trop encourager la mise en place de **formations visant à faciliter la compréhension du rôle de passeur culturel et à alléger le travail de concertation par une meilleure connaissance des secteurs interpellés**. La formation continue pour les professionnelles de la petite enfance constitue une plateforme toute indiquée pour favoriser le développement des habiletés en matière d'éveil culturel. En effet, l'éveil culturel et l'intervention d'artistes dans les CPE ne vont pas de soi et il y a tout intérêt à documenter, à discuter, à échanger et à s'inspirer. Il est donc essentiel d'améliorer la formation culturelle des adultes qui interviennent auprès des jeunes, particulièrement celle des éducateurs et des enseignants.

4 - Clarification des visées

La mise en place d'actions et de dispositifs d'éveil culturel de la petite enfance nécessite des objectifs clairement partagés entre les acteurs des secteurs concernés. Ceux-ci, invités à user de flexibilité et d'adaptabilité, doivent co-construire **des actions dans une volonté de « transversalité » des secteurs, avec comme objectif de trouver des moyen d'adapter leurs interventions en fonction du public** (les tout-petits), sans les instrumentaliser afin d'atteindre des buts pédagogiques, d'apprentissages, évaluatifs ou scolarisants. Les artistes, en collaboration avec les passeurs culturels, seront donc invités à transgresser leurs règles de fonctionnement, leurs habitudes, voire, leurs aprioris, pour découvrir une clientèle hétérogène aux particularités et besoins nombreux et variés.

5 - Territoire

En matière d'éveil et de citoyenneté culturels, **nous encourageons le maintien et le développement d'une approche territoriale municipale et régionale** qui respecte les réalités et particularités propres aux localités et qui, de surcroît, soit en mesure de soutenir adéquatement les initiatives locales grâce à une connaissance fine des acteurs, des enjeux et des partenariats. La Politique de 1992 mentionnait déjà que « le gouvernement entend favoriser le rôle des municipalités en ce qui a trait à l'animation, à la sensibilisation et à la diffusion des arts et de la culture. Pour ce faire, il conclura des ententes de développement culturel visant notamment à soutenir les initiatives de sensibilisation et de diffusion des municipalités locales et régionales. » (p.105)

6 - Partenariat

Certaines municipalités européennes ont osé créer des postes de coordination de l'éveil culturel pour la petite enfance. Notons, entre autres, la ville de Tours, reconnue pour être une ville d'art et de patrimoine. Sans nécessairement l'adopter telle quelle, nous recommandons que la Politique culturelle québécoise favorise ce type d'initiative : **la prise en charge sur le plan local, l'autonomisation des communautés, la pérennisation des partenariats, la responsabilité collective de la petite enfance** sont tous les éléments qui créent des environnements favorables au développement harmonieux des jeunes enfants.

7 - Favoriser les rencontres

« La proximité physique des lieux de diffusion des arts et de la culture est un autre facteur non négligeable d'incitation à une fréquentation culturelle plus assidue. (...) Il reste encore une partie des citoyens pour qui l'accessibilité des équipements culturels fait problème : si une très forte majorité de la population trouve que la bibliothèque publique lui est facilement accessible, cela est moins vrai pour les salles de spectacle, les cinémas, les musées et les centres d'exposition. » (Politique culturelle - p.111)

L'accessibilité des lieux de diffusion des arts et de la culture soulève une problématique récurrente, problématique qui est systématiquement identifiée dans toute démarche de consultation publique. À titre

d'exemple, le groupe de travail qui a rédigé le *Plan d'action en matière de littérature* à Longueuil (2015) avait clairement établi qu'il fallait définir des modalités permettant de **sortir la culture des lieux dédiés à la culture, afin d'en faciliter l'accessibilité pour les clientèles moins ou non atteintes**. L'une des possibilités envisageables serait d'intégrer des créateurs de tous les domaines artistiques dans les structures éducatives ; cela constituerait une possibilité de rencontre particulièrement favorable à la transmission de la culture et à la pérennisation des pratiques culturelles. Le fait d'intégrer des artistes dans les CPE, les écoles ou autres entreprises crée la possibilité de renouveler certains discours citoyens rétrogrades, de favoriser la diffusion de nouvelles idées au bénéfice de l'ouverture et de la connaissance.

Les arts et les lettres nourrissent l'esprit critique, informent, interrogent les certitudes, donnent accès aux citoyennes et aux citoyens à une autre vision du monde et ouvrent des espaces d'expérimentation et de réflexion vers d'autres dimensions de l'inconscient et de l'indicible.

Agenda 21 de la Culture du Québec

Le Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie trouve essentiel d'intégrer la petite enfance dans la démarche actuelle de révision de la Politique culturelle du Québec. Ainsi, nous profitons de l'envoi de ce mémoire pour réitérer notre entière disponibilité à contribuer à l'une ou l'autre des étapes de la démarche entreprise, autant dans la révision, la rédaction que la mise en œuvre, l'actualisation et la promotion de la Politique. Nous remercions également toutes les personnes qui faciliteront l'accès à la culture et aux arts par le travail accompli dans ce dossier.

Regroupement des centres de la petite enfance de la Montérégie
1854 boul. Marie
Saint-Hubert (Québec) J4T 2A9

Téléphone : (450) 672-8826
Télécopieur : (450) 672-9648
Web : www.rcpem.com

